L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 23 JANVIER 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 23 JANVIER.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Un carré	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Deux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Trois	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	175
Quatre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Six	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sept	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huit	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Neuf	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dix	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Onze	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Douze	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Treize	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Quatorze	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Quinze	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Trente	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Les annonces en vente, insérées tous les deux jours, paieront les deux tiers des taux ci-dessus.

Les annonces en vente, dans la page éditoriale, paieront $ 30 le carré par mois.

Les annonces transitoires, placées à tous les coins dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré, pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces [illegible], tel escompte dont il sera convenu avec elles; pourvu que, dans aucun cas, cet escompte ne dépasse 25 pour cent.

Toutes les réclames d'affaires publiées paieront 20 cents par ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces des personnes dont le compte [illegible] devront être envoyé à la fin de chaque mois.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, actions de la compagnie du Gaz et de la Banque des Marchands—un terrain dans le Troisième District, avoisinant les rues Urquhart et St. Ferdinand—un terrain avec des édifices en bois, rue Tréme, entre Dumaine et Ste-Anne; un autre, même faubourg, rue Robertson, entre Dumaine et St-Philippe, avec une maison; un autre dans le même lot, avec des vieux hangars, dans un terrain au faubourg Marigny, rue de l'Union—Une portion de terre avec améliorations, rue Apollon, Premier District—Deux terrains avec améliorations, Deuxième District, face à la rue Galvez—Et une portion de terre avec une maison de résidence en briques, à trois étages, Deuxième District, rue Royale, entre Bienville et Conti.

Par A. Bouligny—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, cette belle habitation sucrière située sur le bayou Terre-aux-Bœufs, dans la paroisse St. Bernard, à peu près à trois milles du fleuve, dépendant de la succession de Mme M. M. E. Montreuil, épouse décédée de Laurent Millaudon.

Par le de Feriet—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une maison à étage, rue Moralès, Troisième District.

Par Forstall & Bpsé—continuation de la vente spéciale pour les dames, au magasin de Mme Parker, d'une vaste facture de valenciennes impériales françaises et autres dentelles.

Par John C. Edson—à sa salle de ventes, marchandises sèches, habillements et articles de fantaisie.

Par D. Roger & Co—à leurs salles de ventes, 300 lots de marchandises sèches assorties, pour la saison; cotonnades, draps, cotonades, couvertures, mousseline, etc.

Par D. E. Morphy—à l'entrepôt de l'Union, de Farge arrivée d'hier.

Par Gardner Smith & Co—au magasin No 30 de la rue St-Charles, continuation de la grande vente, par catalogue, de tous les objets de fantaisie riches provenant de la succession de Thomas F. Guion.

Par O'Valeton—aux Nos 23 et 25 de la rue Conti, bierre d'Ecosse, cigares.

Par J. P. Boisseau—à son magasin d'encan, épaules, lard, saucisses, thé, fromage, vin rouge, &c.

Par Vinzent & Co—au No 30 de la rue de Chartres, diamants et parures françaises, soieries, bonneterie assortie, &c.

Par Hoffman & Marie—au No 28 de la rue de Chartres, fauteuils, tableaux, marchandises sèches, habillements, chapeaux et cigares.

Par Montgomery & Bro—sur la Levée, au pied de la rue St-Joseph, chevaux.

Suite de l'affaire de Bagdad.

Comme on devait s'y attendre, plusieurs correspondants ont exercé leurs plumes sur l'affaire de Bagdad. Mais tous ces correspondants, écrivant de Brownsville, Texas, ne diffèrent que des rapports déjà connus et sont faits, du reste, dans un esprit hostile aux impérialistes. Nous y avons cherché vainement des incidents ou des détails nouveaux. C'est toujours la surprise de la garnison de la ville mexicaine et le pillage exécuté par des gens portant plus ou moins l'uniforme des Etats-Unis, et quelques tourtres d'hommes de femmes, et même d'enfants. Des voyageurs, arrivés de Bagdad, assurent que les pillards ont arraché jusqu'aux planchers pour y fouiller des trésors supposés y être, et quelques-uns, dit-on, [illegible] d'autres qui ont été fracturées. Tout cela doit-être un peu exagéré, et nous convenons que le ne voulons pas encore venu de les former une idée juste des atrocités commises à la prise de Bagdad soit par les uns soit par les autres. Mais le grand fait, désormais hors de doute, est l'invasion du territoire mexicain et le pillage d'une place mexicaine, par une expédition organisée sur le sol fédéral et partie d'une ville texienne occupée par les troupes des Etats-Unis. Un second grand fait est le personnel de cette expédition, personnel composé de soldats au service des Etats-Unis et de quelques autres guerriers plus ou moins blancs, au service ou non du parti libéral mexicain. Un troisième fait qui pourra plus tard jouer un grand rôle, est la notification adressée par le Maréchal Prévôt général de Brownsville aux personnes pillées de Bagdad de venir à Brownsville reconnaître les effets qui y ont été apportés de l'autre côté du Rio Grande et qui pourront leur appartenir, ces effets ayant été saisis par le Maréchal Prévôt pour être remis à la disposition de ceux qui prouveraient leurs droits à les réclamer comme leur propriété. Cette notification établit, d'une manière irréfutable, le fait de l'invasion et du pillage de Bagdad.

Nous disons quelques lignes plus haut que des soldats des Etats-Unis ont participé à l'invasion, et nous croyons que personne n'en doute, mais pour ne laisser rien d'incertain à cet égard nous reproduisons en partie une correspondance écrite de Brownsville à la date du 17 janvier, où nous trouvons constaté tout à la fois et la prise et le pillage de Bagdad et le grand rôle que ces mêmes soldats des Etats-Unis ont joué dans ces deux actes. Voici cette correspondance:

"Une semaine a confirmé l'opinion que tout ne va pas bien à Bagdad. Les troupes des Etats-Unis qui y sont restées jusqu'à aujourd'hui, alors qu'aucune matière régnait un instant à nos armes ou au crédit des officiers fédéraux dont l'assistance a été utile à l'imbécille Mejia pour maintenir sa position comme commandant du poste, car Escobedo n'a pas voulu envoyer un homme pour occuper la place. Pourquoi l'Oncle Sam le ferait-il, à moins que ce ne fût pour payer quelques agens ou fournisseurs dans le voisinage de Brazos et de Clarksville? C'est là une très pertinente question, (quelques une pourront la prendre pour une question impertinente) dans un moment où de grands lots d'articles précieux changent journellement de position entre Bagdad et les points ci-dessus désignés. Si les généraux Weitzel et Smith peuvent mettre la main sur les hommes engagés dans ces opérations, gare à eux! Déjà quelques uns ont été arrêtés. Mais si c'est une faute pour le lieutenant Murphy et le major Fox d'avoir inutilement essayé de prendre une cannonière impériale, où est la vertu de centaines d'hommes et d'officiers d'exécuter dans Bagdad un pillage de jour et de nuit? Certaine correspondance produite devant quelque comité d'enquête nommé par le Congrès, pourrait ouvrir les yeux à tout le monde surtout aux yeux des agens de Brazos et de Clarksville. L'ordre de licencier la plupart des hommes de la division Clark est assez bien indiqué, car personne ne nie que les généraux Smith et Jackson, commandant les deux autres divisions du 25e corps, ne soient tous deux également et moralement responsables. Le général Clark, dans ces raids... a été dans l'affaire de Bagdad plus officieux que sage, pensant les gens qui doivent s'y connaître.

Le général Cortinas est entré ce matin à Bagdad avec 200 hommes, et tout aussitôt Mejia a quitté la ville et s'est rendu à Brazos pour consulter son chef, le général Clark. Cortinas ne serait-il pas capable de garder une ville mexicaine que les impérialistes ont perdue?

Ainsi nos soldats ont aidé à l'invasion (pour ne pas dire qu'ils l'ont faite tout entière) ils sont encore restés à Bagdad du 5 au 17 janvier, gardant la ville pour les libéraux, mais la pillant pour eux et le jour et la nuit. Il est clair que tout cela doit amener Bleu, de la part du gouvernement impérial, des plaintes diplomatiques dont les conséquences peuvent être fort graves. Nous donnerons maintenant quelques extraits du Ranchero, de Matamoros, journal qui paraît être jusqu'ici le mieux informé de la frontière. L'article suivant prouve que les libéraux du Mexique, à court de recrues dans leur partie, cherchent des compagnons partout à l'étranger.

Rose Marie Carvajal, non content de ses premières entreprises financières, réunit, aux dernières dates, de réunir à la Nouvelle-Orléans la plus brillante troupe de brigands qui ait jamais infesté un grand chemin. Nous avons entendu estimer diversement leur force de 250 à 600. Un navire a été frété pour les transporter à Brazos Santiago, leur première étape. Leurs mouvements sont tenus très secrets, quoiqu'on prétende beaucoup à la prudence. Carvajal est arrivé avant pour ouvrir le chemin, et, suivant les avis que nous avons reçus, il devrait être arrivé maintenant.

Nous leur ferons sans doute une chaude réception, car il n'y eut jamais de roc plus ferme que le roc mexicain pour casser le nez des flibustiers.

Cette nouvelle du recrutement de flibustiers à la Nouvelle-Orléans était donnée par le Ranchero avant la prise de Bagdad. Voici maintenant ce que nous trouvons dans son numéro du 14:

Le major-général Smith, du côté fédéral, a fait hier une visite à notre ville, en compagnie du maréchal-prévôt général Cowin[illegible]. Nous mentionnons ce fait parce qu'on ne voyait plus d'officiers fédéraux de ce côté depuis la capture de Bagdad, et parce qu'on pensait qu'ils y avaient été invités à y rester.

Deux steamers arrivés hier de Bagdad nous informent qu'à Bagdad un décret ordonne l'abandon de cette ville entière.

Le vol et le pillage continuent chaque jour, et dans le jour tout y est confusion.

Les gardes fédérales qui arrivèrent dans les rues de Clarksville achèvent le pillage des magasins qui ont été devastés prestiger.

On a tiré sur deux femmes. Nous demandons le droit de quoi il nous a été communiqué.

Chacun tache de sortir de là en sauvant quelque chose, et une profonde consternation règne parmi ceux qui restent.

Le Ranchero paraît quitte dans l'article que nous allons transcrire que certains officiers fédéraux, honteux de prêter assistance à des voleurs de grand chemin, ont demandé leur rappel. Il est certain que c'est là un rôle pitoyable pour les armées fédérales qui ont combattu le Sud et qui s'avançaient par masses de 100,000 et de 200,000 hommes à la fois; mais le Ranchero n'aperçoit pas qu'on fond toutes ces valeurs militaires pourraient bien être une comédie habilement jouée. Si le général Weitzel d'un côté à l'attention de prévenir le général Mejia qui commande à Matamoros, qu'un équipage de pirates se propose de s'emparer de certains steamers amarrés à nos débarcadères et s'il daigne même faire arrêter et emprisonner les pirates, de l'autre il laisse Crawford et Escobedo traverser le Rio Grande, surprendre et piller Bagdad. Mais laissons parler le journal de Matamoros:

Un commandant fédéral a été relevé parce qu'il refusait de prêter une assistance plus dévouée aux voleurs de grande route, et maintenant un autre commandant fédéral a demandé son rappel à cause de la situation qu'il était forcé d'occuper. Est-il possible que le gouvernement de Washington soit tombé si bas que d'approuver la conduite du gén. Phil. Sheridan? On apprendrons nous bientôt qu'il a été déchargé de son commandement. Une chose est certaine: si l'affaire de Bagdad n'est pas désavouée par le gouvernement fédéral, si le général Sheridan n'est pas rappelé et toute flibusterie contre ce pays arrêtée et promptement arrêtée, la guerre est inévitable. En même avons des ordres, c'est une grave question des savoir si les fédéraux ne vont pas aller trop loin pour que des excuses soient recevables.

Dans son numéro du 13, le Ranchero publie quelques autres nouvelles toujours relatives à la même affaire:

Nous apprenons d'un ex-membre de la presse du Texas, arrivé hier de Bagdad, que tout article de quelque valeur et tout l'argent trouvé dans cette ville ou enlevé de la poche des individus, a été pris vi et armis et expédié au Texas.

Les objets ont été dirigés sur Brownsville ou Brazos. Mais la moisson continue avec activité. La garde noire à laquelle l'ordre public a été confié vole tout ce qui vaut quelque chose.

Avant-hier un nègre en a tué un autre pour une boîte de whiskey qu'ils se disputaient.

Les fédéraux ont mis l'embargo sur tous les bateaux du fleuve. Aucun ne peut ni entrer ni sortir, excepté les navires fédéraux pour Brazos.

Sancho de Léon, un des sept gouverneurs élus de Tamaulipas, attend à Brazos l'occasion de pouvoir passer à la Nouvelle-Orléans pour poursuivre Caravajal.

Un témoin du saccage de Bagdad nous informe que cette opération se fait à tour de rôle par la garnison noire de Clarksville, divisée en escouades. Quand l'une a pillé assez, l'autre commence. L'affaire a été conduite systématiquement. De cette manière tout le monde à eu sa part des dépouilles.

Après avoir grossi son bulletin de maints détails de ce genre, le Ranchero ajoute: "Voilà des faits; les niera qui pourra." Quant à la rétractation dont nous avons parlé, voici comment le même journal s'exprime dans son numéro du 14:

Une grande quantité d'objets pris à Bagdad dans le pillage de cette ville, ont été envoyés à Brownsville, où ils ont été saisis par le maréchal prévôt général. Cet officier a fait avertir ceux au détriment desquels les vols ont été commis, de venir reconnaître leurs biens pour les reprendre s'ils peuvent en identifier la propriété.

Nous apprenons que le maréchal prévôt général et le collecteur de la douane, n'éprouvant pas les mêmes craintes que d'autres à la pensée du général Sheridan, se sont mis dans la tête de faire tout ce qui dépend d'eux pour alléger les souffrances des malheureuses victimes du pillage de Bagdad.

Le Ranchero nous paraît encore être d'une simplicité et d'une innocence extrême. Les voleurs n'ont dû diriger sur Brownsville que les restes de leur pillage; c'est-à-dire la plus indigne partie de leur butin. Comment avec des tables cassées ou des chaises brisées pourrait-on soulager les malheureuses victimes de Bagdad? En annonçant qu'ils rendraient ce butin, le maréchal-prévôt et le collecteur de la douane n'ont pas pris une détermination fort généreuse.

Affaires du Mexique.

Correspondance Diplomatique.

Nous empruntons au Courrier des Etats-Unis l'analyse suivante:

Le dossier de la correspondance diplomatique relative aux affaires mexicaines continue à nous arriver par fragments correspondant aux diverses demandes d'information adressées à ce sujet par le Congrès au Président. Nous avons déjà fait passer successivement sous les yeux de nos lecteurs les parties de cette correspondance ayant trait à la promulgation et à la mise en vigueur de la loi du *peonage* par l'empereur Maximilien; au decret relatif à la répression du brigandage au Mexique; à la question de la reconnaissance de l'empire mexicaine par les Etats Unis. Nous complétons aujourd'hui la publication de cette partie du livre jaune américain en reproduisant, d'après la presse associée, le résumé de la correspondance diplomatique relative à l'occupation du Mexique par les troupes françaises, à l'immigration confédérée au Mexique et au prétendu enlèvement (*kidnapping*) du fils de Mme Iturbide. Voici la traduction textuelle de ce résumé.

Washington, 10 janvier.

L'INTERVENTION FRANÇAISE AU MEXIQUE.

Conformément à la demande d'informations adressée par le Sénat au Président, au sujet de l'occupation de la république du Mexique par les troupes françaises et du rétablissement d'une monarchie dans ce pays, M. Johnson a transmis à ce corps un message accompagné d'un rapport du secrétaire d'Etat et de nombreuses dépêches diplomatiques, dont la plus ancienne remonte à la date du 25 mars 1864 et la plus récente est datée du 4 décembre 1865.

En premier lieu se trouve une lettre de M. Dayton à M. Seward, dans laquelle le ministre des Etats-Unis à Paris annonce qu'un emprunt en faveur de l'empereur du Mexique a été négocié à des conditions favorables et que Maximilien doit partir prochainement pour le Mexique.

A la date du 7 avril 1864, M. Seward informe M. Dayton de l'état des choses au Mexique, comme on le comprend à Washington, et lui transmet la copie d'une communication du consul des Etats-Unis à Matamoros.

En réponse à une lettre de M. Bigelow, dans laquelle celui-ci dispute dans toutes ses parties le sujet des relations des Etats-Unis avec la France par rapport à la situation du Mexique, M. Seward écrit à la date du 6 septembre 1865:

Le vif intérêt populaire qu'avait excité pendant les dernières années, l'existence d'une guerre civile de vastes proportions, a eu pour effet de détourner, jusqu'à un certain point, l'attention des questions extérieures. Mais aujourd'hui cet intérêt s'efface rapidement, et l'on peut raisonnablement s'attendre à voir le Congrès des Etats-Unis, et le peuple, dans ses assemblées primaires, porter la majeure partie de leur attention sur les affaires étrangères et principalement sur celles de nos relations avec la France au sujet du Mexique.

"Il ne faut pas se dissimuler que le seul fait que les forces militaires des deux nations se trouvent quelquefois en présence sur la frontière est de nature, au grand regret des deux côtés de chacune d'elles, à créer de l'irritation et du malaise. Le gouvernement français n'a pas été sans se préoccuper de cette situation. Le gouvernement n'est pas... et de son côté notre gouvernement a été déclaré d'user d'une prudence égale. Mais le temps paraît être venu où les deux nations doivent examiner sérieusement si les intérêts supérieurs de la paix internationale et de l'amitié n'exigent pas que toute leur attention se concentre sur les questions politiques auxquelles j'ai fait allusion.

Suit une lettre de M. Seward à M. Bigelow, en date du 16 décembre 1865, dans laquelle le secrétaire d'Etat s'exprime ainsi:

Je vous accuse réception de votre dépêche du 24 novembre. Elle est fort intéressante, mais elle semble tromper notre attente en ce qui concerne le rappel prochain des troupes françaises du Mexique. Il faut considérer, toutefois, que les opinions exprimées par M. Drouyn de Lhuys à ce sujet ne étaient personnelles et n'avaient pas reçu la sanction positive de l'empereur, et que de plus elles ont été émises avant que le gouvernement français ait à quoi s'en tenir sur la conclusion définitivement arrêtée du Président dans cette affaire. Il est à désirer qu'aucun parti de ces conclusions ne laisse la porte ouverte à un malentendu; il n'est pas moins désirable d'autre part que nous soyons autorisés à éclairer l'exposé des vues impériales qui nous sera donné au nom du gouvernement français comme ayant l'approbation de l'empereur. J'espère que ces deux points auront été parfaitement réglés avant que vous ne receviez cette dépêche.

Au nombre des dépêches comprises au dossier se trouvent les notes de la légation de France, relatives aux mouvements préparés en faveur de Juarez par les réfugiés mexicains à New York et à Washington. La première de ces notes est datée du 16 juillet 1865.

L'IMMIGRATION CONFÉDÉRÉE AU MEXIQUE.

Les documents relatifs à l'immigration confédérée au Mexique ne sont ni moins nombreux ni moins volumineux que les précédents.

M. Romero, dans une lettre en date du 9 juillet 1865, appelle l'attention de M. Seward sur l'adresse du général Magruder et la réponse du général Vidaurri, et signale l'entente parfaite qui existe entre les traîtres au Mexique et les insurgés aux Etats Unis. Il donne à entendre que le ministre de France au Mexique, M. de Montholon, met tout en œuvre pour favoriser à ce fait, et qu'une émigration armée venant des Etats de l'Atlantique et du Pacifique est sur le point de s'effectuer.

Le 6 février 1865, il annonce au secrétaire d'Etat qu'un arrangement a été proposé par Napoléon, en vertu duquel les Etats mexicains de Tamaulipas, Nouveau Léon et Cohahuila, avec les portions du San Luis Potosi, du Zacatecas, du Durango, du Chihuahua, la presqu'île totalité de la Sonora et la péninsule de la Basse-Californie seraient cédés à la France, et convertis en colonie militaire destinée à protéger le reste du pays contre toute attaque. Il déplore vivement que ce protocole soit par arrangement, sur l'existence duquel il cite des preuves, l'immigration vers le Mexique, de la Californie et du Texas. Il rappelle la conférence de M. Seward ... lui a antérieur qui a quelque analogie avec la situation présente, à savoir, que les représentants du gouvernement français au Mexique ont prescrit dans le temps contre un traité conclu entre le Mexique et les Etats-Unis, traité beaucoup moins important que celui qu'il signale, sur la seule foi de la rumeur publique que ce traité avait été conclu et qu'il avait reçu l'approbation officielle de son [illegible] à exécution.

M. Seward répond, à la date du 25 février 1865, que la protestation de M. Romero sera dûment placée dans les archives du département, comme un nouveau témoignage du zèle et du patriotisme que le ministre mexicain déploie dans l'exercice de ses fonctions, et aussi pour être utilisée suivant les circonstances, dans le cas où les événements futurs rendraient une action nécessaire.

Le 20 avril, M. Romero transmet à M. Seward le texte de la correspondance échangée entre le général confédéré Slaughter et le général mexicain Mejia relativement à la cession du steamer Orizaba, pris par les Juaristes sous le prétexte qu'il était monté par des ... mes des Etats Unis. Il signale ce fait comme une nouvelle preuve de l'identité des intérêts politiques des insurgés de ce pays et du parti de l'intervention étrangère au Mexique.

Sous une correspondance en date du 4 juillet, M. Romero fournit de nouvelles preuves de la solidarité des impérialistes et des rebelles, et il annonce que le commandant du poste de Bagdad, un Belge, a informé le général Slaughter qu'il avait reçu des instructions de prendre pour...

permettre la libre entrée des armes et des munitions de guerre afin qu'elles puissent être introduites dans la confédération. Il affirme en outre qu'il y a à Monterey un agent confédéré accrédité auprès des agents de la France qu'on désigne sous le nom d'autorités impériales, et que le général Mejia, agent français au Mexique, a promis au général Slaughter de faire tout ce qu'il pourra en sa faveur. Il montre enfin que le commerce des confédérés avec le Mexique, et avec d'autres pays par les ports du Mexique, se faisait par l'entremise ou avec le consentement des agents français au Mexique.

M. Seward répond qu'il apportera à l'examen de ces faits toute l'attention qu'ils méritent.

Le 8 juillet, M. Romero communique au secrétaire d'Etat des lettres et des documents relatifs aux plans de colonisation de M. Gwin au Mexique, sous la protection de la France. Il établit, à l'aide de ces documents, que le général Bazaine, commandant des forces françaises, est investi de l'autorité de prêter à M. Gwin toute l'aide et l'assistance dont il pourra avoir besoin. M. Gwin écrit, après la rédaction de Lee:

Les nouvelles foudroyantes qui nous arrivent des Etats-Unis ont glacé d'horreur tous les citoyens du Sud et ceux qui sont sympathiques à leur cause. Personne ne sera désormais en sûreté dans notre terre natale. Je remercie la Providence qu'il m'ait été donné d'être ailleurs et d'avoir trouvé, avec ma femme et mes enfants, un refuge contre l'oppression.

Parmi les lettres interceptées, il s'en trouve une adressée par M. Maury à l'Hon. B. Wood, à New-York, dans laquelle le premier annonce que M. Seward est mêlé à l'entreprise de Gwin, que l'empereur des Français lui fournira toute l'assistance désirable et qu'il remplira les fonctions de directeur général d'une entreprise de colonisation d'une nature toute particulière. Il ajoute: "Vous auriez dû m'envoyer quelque argent, car il est dur d'avancer continuellement des fonds sans résultat et j'ai concentré toutes mes forces sur notre projet."

M. Seward écrit à M. Bigelow le 13 juillet au sujet de ces plans de colonisation. Il lui envoie les lettres interceptées et le prie d'en donner lecture à M. Drouyn de Lhuys et de l'informer en toute franchise que les sympathies du peuple américain s'affirment chaque jour plus vivement en faveur de la république du Mexique et que l'on est disposé à regarder *avec impatience* la continuation de l'intervention de la France dans ce pays. Il ajoute que toute faveur ou protection accordée aux plans du docteur Gwin, par l'empereur en titre du Mexique ou par le gouvernement impérial de France, sera de nature à augmenter considérablement l'*impatience populaire*, parce que ce procédé sera regardé, avec raison peut-être, comme une source de dangers pour les Etats-Unis, ou au moins comme une menace à leur adresse. S'il fallait ajouter foi à ces documents, ajoute M. Seward avec la sanction du Président, on pourrait supposer que l'empereur des Français s'est départi de sa position de neutralité.

L'ENLÈVEMENT DU FILS ITURBIDE.

M. Johnson a également transmis à la Chambre un rapport du secrétaire d'Etat par intérim, M. Hunter, dans lequel celui-ci déclare qu'aucune information officielle relative à l'enlèvement du fils d'une dame américaine dans la ville de Mexico, par l'usurpateur qui s'intitule empereur, n'a été reçue au département d'Etat et qu'il n'y a pas lieu de livrer en ce moment à la publicité d'autres renseignements à ce sujet.

Il était permis de croire qu'après avoir pris connaissance de cette correspondance aussi longue qu'indigeste, le Congrès serait suffisamment édifié sur les mérites de la question mexicaine et qu'il se pénétrait au moins quelques jours avant qu'elle soit remise sur le tapis. Il n'en a malheureusement pas été ainsi et les informations demandées par la Chambre venaient à peine de lui être communiquées qu'elle s'empressait d'en demander d'autres. Sur la motion de M. Kendall du Kentucky, le Président a été requis de donner à la Chambre tous les renseignements relatifs à l'organisation à New-York d'une compagnie d'Express impérial mexicain, sous les auspices du *so called* empereur du Mexique; dont l'objet serait de faire un trafic illicite ou autre entre le Mexique et les Etats-Unis.

En outre, la Chambre a voté une résolution chargeant le comité des affaires étrangères de rechercher quelles mesures les Etats-Unis devraient adopter pour rendre au peuple mexicain le droit de choisir librement et sans restriction la forme de gouvernement qui lui convient, et pour faire prévaloir la volonté unanime du peuple des Etats-Unis de ne souffrir qu'aucune puissance étrangère puisse imposer un gouvernement despotique à un Etat ou à un peuple de ce continent.

LE RETRAIT DES TROUPES.

Voici maintenant le texte de la dépêche confidentielle adressée le 18 octobre 1865 par M. Drouyn de Lhuys à M. le marquis de Montholon, dépêche qui a été communiquée à M. Seward, et dont le résumé télégraphique a voulu rendre le sens que très imparfaitement:

«Ministère des affaires étrangères,
Paris, 18 octobre 1865.

«Monsieur le marquis,—J'ai saisi plusieurs occasions depuis deux mois pour vous informer des dispositions du gouvernement impérial concernant la durée de l'occupation du Mexique par les troupes françaises. Je vous ai dit, dans une dépêche du 17 août, que nous appelions de nos vœux les plus sincères le jour où le dernier soldat français quitterait le pays, et que le cabinet de Washington pourrait contribuer à hâter ce moment. Le 2 septembre, je vous ai renouvelé l'assurance de notre vif désir de rappeler notre corps auxiliaire aussitôt que les circonstances le permettraient. Enfin, pourrai vous plus pleinement les mêmes idées, dans une lettre particulière du 19 du même mois, j'ajoutais qu'il dépendait grandement des Etats-Unis de faciliter le départ de nos troupes. S'ils adoptaient envers le gouvernement du Mexique une attitude amicale qui aidât à la consolidation de l'ordre, et plus de sécurité pour les intérêts qui nous obligeaient à porter les armes au-delà de l'Atlantique, nous serions prêts à adopter sans délai les bases d'un arrangement à ce sujet avec le cabinet de Washington et je désire vous faire pleinement connaître les vues et les intentions du gouvernement de Sa Majesté.

"Ce que nous demandons aux Etats-Unis, c'est d'être assurés que leur intention n'est pas d'entraver la consolidation du nouvel ordre de choses fondé au Mexique; et la meilleure garantie que nous pourrions recevoir de leur intention pacifique serait la reconnaissance de l'empereur Maximilien par le gouvernement fédéral.

"L'Union américaine ne devrait pas, il me semble, être retenue par la différence des institutions, car les Etats-Unis ont des relations officielles avec toutes les monarchies de l'Europe et du nouveau monde. Il est conforme à leurs propres principes de droit public de regarder la monarchie établie au Mexique comme étant, au moins, un gouvernement *de facto*, sans égard particulier pour sa nature ou son origine, qui a été consacré par le suffrage du peuple de ce pays; et en agissant ainsi, le cabinet de Washington serait seulement inspiré des mêmes sentiments de sympathies que le président Johnson a récemment exprimés à l'envoyé du Brésil, comme guide de la politique des Etats Unis envers les plus jeunes Etats du continent américain.

"Le Mexique, il est vrai, est encore occupé en ce moment par l'armée française, et nous pouvons facilement prévoir que cette objection sera soulevée. Mais la reconnaissance de l'empereur Maximilien par les Etats-Unis, aurait, dans notre opinion, une influence suffisante sur l'état du pays, pour nous permettre de prendre en considération leur susceptibilités à ce sujet, et si le cabinet de Washington se décidait à ouvrir des relations diplomatiques avec la cour de Mexico, nous ne verrions aucune difficulté à entrer en arrangement pour le rappel de nos troupes dans une période raisonnable, dont nous pourrions consentir à fixer le terme.

"En conséquence du voisinage et l'immense étendue de la frontière commune, les Etats-Unis sont, plus que toute autre puissance, intéressés à voir leur commerce sous la sauvegarde de stipulations en harmonie avec les besoins mutuels des deux pays. Nous offririons très volontiers nos bons offices pour faciliter la conclusion d'un traité de commerce et cimenter ainsi le rapprochement politique dont je viens de vous faire connaître les bases.

«Par ordre de l'empereur, je vous invite à faire connaître à M. Seward les dispositions du gouvernement de Sa Majesté.

«Vous êtes autorisé, si vous le jugez convenable, à lui lire le contenu de cette dépêche.

«Signé: DROUYN DE LHUYS.»

Voici le texte complet de la réponse de M. Seward à M. de Montholon:

«Washington, 6 décembre 1865.

«Monsieur, ayant fait connaître au Président les vues de l'Empereur sur les affaires mexicaines, vues que vous m'avez communiquées le 29 du mois dernier, j'ai maintenant l'honneur de vous informer des dispositions de ce gouvernement sur le même sujet. Il me semble à propos de constater toutefois que ce que j'ai à communiquer l'a déjà été à M. Bigelow, en l'autorisant, à sa discrétion, à en faire part à M. Drouyn de Lhuys.

«La substance de la suggestion de l'Empereur, réduite à sa forme pratique, semble être celle-ci: la France veut bien se retirer du Mexique aussitôt qu'elle le pourra, mais elle y trouverait des inconvénients, si elle ne recevait pas d'abord des Etats-Unis l'assurance de dispositions amicales ou tolérantes à l'égard du pouvoir qui s'est donné une forme impériale dans la capitale du Mexique. Le Président est heureux de l'assurance que vous avez ainsi donnée des bonnes dispositions de l'Empereur. Je regrette toutefois d'être obligé de dire que la condition suggérée par l'Empereur semble entièrement impraticable.

"Il est très vrai que la présence d'armées étrangères dans un pays adjacent ne pouvait dans tous les cas que causer un malaise et de l'anxiété à ce gouvernement. Elle nous suscite des dépenses qui nous gênent, sans parler des dangers de collision. Néanmoins, je ne puis m'empêcher d'inférer de la teneur de votre communication que la cause principale du mécontentement persistant aux Etats-Unis à l'égard du Mexique n'est pas pleinement saisie par le gouvernement de l'empereur. La cause principale n'est point qu'il y ait au Mexique une armée étrangère; encore moins le mécontentement vient-il de ce que cette armée étrangère est une armée française. Nous reconnaissons aux nations souveraines le droit de se faire la guerre les unes aux autres, si elles n'empiètent pas sur nos droits ou ne menacent pas notre sûreté ou notre juste influence. La cause réelle de notre juste mécontentement national est que l'armée française aujourd'hui au Mexique envahit un gouvernement républicain domestique qui était établi là, par son peuple, et pour lequel les Etats-Unis nourrissent les plus profondes sympathies, dans le but avoué de le supprimer et d'établir sur ses ruines un gouvernement monarchique étranger, dont la présence au Mexique, tant qu'elle durera, ne pourra être regardée par le peuple des Etats-Unis que comme injurieuse et menaçante pour ses propres institutions républicaines, qu'il a choisies et qui lui sont si chères.

"J'admets que les Etats-Unis ne se sentent pas appelés à faire une guerre de propagande dans le monde, ni même sur ce continent, pour la cause républicaine. Nous savons assez de foi dans le succès de cette cause sur ce continent, par l'action des causes matérielles et morales existantes, pour avoir pu acquiescer à l'état des choses que nous avons trouvés existant au Amérique, tandis que notre propre république reçut vers elle-même ... développement. D'autre part, nous avons toujours maintenu, et nous nous regardons encore comme engagés à maintenir que le peuple de chaque Etat sur le continent américain a le droit de s'assurer à lui-même un gouvernement républicain s'il le juge convenable, et que l'intervention des puissances étrangères pour l'empêcher de jouir des institutions ainsi établies de propos délibéré est injuste, et préjudiciable dans ses effets à la libre et populaire forme de gouvernement existant aux Etats-Unis. Nous pensons qu'il serait injuste autant que peu sage, de la part des Etats Unis, d'essayer de renverser par la force les gouvernements monarchiques de l'Europe, dans le but de leur substituer des institutions républicaines. Il nous semble également très préjudiciable que des Etats européens interviennent par la force chez des Etats

situés sur ce continent, afin de renverser les institutions républicaines et de les remplacer par des monarchies ou des empires.

"Après avoir ainsi défini notre position avec franchise, je laisse la question à la considération de la France, espérant sincèrement que cette grande nation pourra trouver compatible avec ses meilleurs intérêts et son haut honneur de renoncer à son attitude agressive au Mexique, dans un délai convenable et raisonnable, et de permettre ainsi au peuple de ce pays de jouir librement du système du gouvernement républicain qu'il a établi pour lui-même, et auquel il a donné ce qui semble aux Etats-Unis des preuves d'adhésion aussi concluantes et décisives que touchantes. Je suis, monsieur, des plus disposés à assurer cette solution de la difficulté, par la raison que, pendant la période des quatre dernières années, quand on demandait à un homme d'Etat ou même à un citoyen américain, quel pays en Europe paraissait être le plus éloigné d'un refroidissement d'amitié avec les Etats-Unis, on répondait promptement: la France. L'amitié avec la France a toujours été jugée importante et particulièrement agréable par le peuple américain. Nul citoyen ne la juge moins importante ni moins désirable dans l'avenir que dans le passé.

"Le Président sera heureux d'être informé de l'accueil que l'Empereur aura fait aux suggestions que je viens de vous soumettre.

"Recevez, etc.,

W. H. SEWARD."

LES RÉCLAMATIONS AMÉRICAINES EN ANGLETERRE.

La *Gazette Officielle* de Londres a publié *in extenso* les dépêches échangées pendant les trois derniers mois de 1865 entre lord Clarendon et M. Adams, ministre des Etats-Unis à Londres, au sujet des réclamations américaines. La longueur excessive de ces documents nous empêche de les reproduire; ils sont d'ailleurs d'une importance secondaire, remplis de dissertations filigranées et n'arrivent à aucune conclusion. Il suffira de les résumer pour en donner une idée exacte à nos lecteurs.

La première dépêche porte la date du 21 octobre. Elle émane de M. Adams et se rapporte à la destruction du baleinier *William C. Nye* par le steamer rebelle la *Shenandoah*. Le ministre américain constate que ce dernier navire a été construit, armé et équipé en Angleterre et qu'il peut être considéré à bon droit comme appartenant à cette nation. Les Etats-Unis se croient donc fondés à demander des indemnités au cabinet de St. James pour les dégâts commis par le pirate. M. Adams argumente longuement pour prouver que ces demandes sont justes et que l'Angleterre a violé la neutralité en permettant l'armement de la *Shenandoah* et son départ pour les hautes mers.

Le 7 novembre, M. Adams annonce à lord Clarendon que le pirate rebelle est arrivé à Liverpool et demande qu'il soit remis sans délai aux autorités fédérales.

Quatre jours plus tard, lord Clarendon apprend au ministre américain que la *Shenandoah* a été remise au consul des Etats-Unis à Liverpool, et qu'il a été reconnu impossible de poursuivre les hommes de son équipage, aucun d'eux n'étant sujet anglais. La lettre dans laquelle le capitaine Waddell, de la *Shenandoah*, donne la relation de son voyage pour prouver qu'il n'est pas coupable de piraterie, est jointe à la note de lord Clarendon.

Le 14 novembre, M. Adams répond à cette note et tout en remerciant le gouvernement anglais de la promptitude avec laquelle il a livré la *Shenandoah* aux Etats-Unis, il exprime les regrets que la mise en liberté de l'équipage rebelle lui a causés; mais il s'abstient de "prononcer des paroles non autorisées qui pourraient tendre à rendre la situation déjà si sérieuse, beaucoup plus grave encore.

Lord Clarendon réplique dans les termes suivants aux regrets exprimés par le ministre américain:

Relativement au désappointement que vous exprimez à propos de la manière dont les officiers et l'équipage de ce navire ont été traités par les autorités britanniques, je dois dire qu'après avoir lu les volumineuses communications que vous m'avez envoyées pour définir les actes de ces individus, je ne vois rien dans ces communications qui eût pu nous autoriser à ordonner aux autorités de Liverpool, à l'arrivée de la *Shenandoah*, aurait pu prouver que le capitaine Waddell, et son équipage ont fait des captures après la fin de la guerre. J'ajouterai que s'il en eût été autrement les documents que vous m'avez transmis n'auraient pas suffi pour obtenir un warrant d'un magistrat quelconque. Il aurait fallu des témoins présents au moment de l'arrivée du navire à Liverpool.

Suit une longue dépêche du chef du Foreign Office, dans laquelle il répond à l'argumentation de M. Adams, à propos des déprédations des pirates rebelles. Il y traite aussi l'affaire du yacht anglais, le *Deerhound*, qui sauva le capitaine Semmes lors du combat de l'*Alabama* et du *Kearsarge*. Lord Clarendon maintient que cette action n'était nullement répréhensible et que les Etats-Unis ne peuvent pas en faire l'objet de réclamations. A propos de la *Shenandoah*, le ministre dit que le gouvernement anglais n'a pas, en vertu des lois du Royaume, le droit de saisir un navire marchand non armé, sur un simple soupçon qu'il sera équipé ensuite en pleine mer pour devenir un navire de guerre. Il cite ensuite divers précédents pour justifier la conduite de l'Angleterre.

M. Adams réplique longuement à la note de lord Clarendon et combat ses arguments. Il se félicite de voir que le ministre anglais croit nécessaire de réformer les lois des deux nations au sujet des droits internationaux. Il rappelle toutefois que l'Angleterre a refusé constamment de 1861 à 1865 de modifier ses propres lois, que le président Lincoln ne la point oublié et qu'il serait peu disposé aujourd'hui à aller plus loin que l'Angleterre.

Le 21 novembre, M. Adams écrit au ministre anglais des affaires étrangères:

"J'ai l'honneur de vous annoncer que les notes relatives à la commission mixte, qui devrait régler certaines réclamations provenant des derniers troubles des Etats-Unis et dont votre prédécesseur, le comte Russell me parlait dans sa lettre du 30 août dernier, ont été prises en considération par mon gouvernement.

Les Etats-Unis continuent à croire justes et équitables les réclamations que Sa Seigneurie a cru devoir exclure de la discussion. C'est pour quoi je suis chargé de vous dire que mon gouvernement ne considère pas comme nécessaire d'attendre plus longtemps pour vous faire connaître sa réponse. Je vous annonce donc que la proposition du gouvernement de Sa Majesté relative au choix d'une commission mixte est respectueusement déclinée.

La dernière dépêche publiée est datée du 2 décembre. Lord Clarendon résume ainsi la situation:

Il y a dans vos lettres plusieurs arguments que je serais prêt à discuter, si le gouvernement de Sa Majesté ne croyait pas préférable de ne pas continuer une discussion, qui ne saurait avoir de résultat. Le sujet que nous traitons est bien connu et la plus longue démêlée pourrait introduire de l'aigreur dans les relations des deux pays, qui par leur origine et leurs intérêts doivent désirer de rester unis par les liens de la plus intime amitié. Le gouvernement et le peuple du Royaume-Uni entretiennent ce désir et je ne doute pas que le gouvernement et le peuple des Etats-Unis ne le partagent.

Tout en m'abstenant de discuter les passages de votre lettre, auxquels je ne saurais souscrire, mon devoir m'oblige à vous faire observer, en terminant cette correspondance, qu'aucun navire anglais n'a quitté un port anglais pendant la guerre, pour attaquer le commerce maritime des Etats-Unis, et que pendant la durée de la guerre civile qui a troublé les Etats-Unis, le gouvernement anglais a constamment et honnêtement rempli ses devoirs de puissance neutre et n'a jamais manqué aux obligations qui lui étaient imposées par les lois internationales.

(*Messager Franco-Américain.*)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LOUISIANE.

SÉNAT.—*Séance d'Ouverture.*

Le Sénat s'est réuni hier à midi et demi. 18 membres sont présents et le lieut.-gouverneur Voorhies occupe le fauteuil.

Sur motion de M. Mohan, l'Hon. H. Q. Fellows, sénateur élu de la Nlle-Orléans, et M. Scruggs, sénateur élu de Natchitoches, De Soto et Sabine, sont admis à prêter serment.

Sur motion de M. Kelso, une résolution jointe pour nommer un comité chargé de se rendre auprès du gouverneur afin de l'informer que l'Assemblée Générale est organisée et prête à recevoir toute communication qu'il plaira à Son Excellence de lui adresser, est adoptée. MM. Munday, Keller et Brusle sont nommés membres de ce comité.

M. Mohan propose de faire tirer 50 exemplaires du Règlement du Sénat.—Adopté.

M. Burthe obtient un congé pour le juge Duvigneaud, pour cause de maladie.

Un messager de la Chambre informe le Sénat que la Chambre a donné son concours à la motion de nommer un comité chargé de se rendre auprès du gouverneur.

Sur motion de M. Kenner, un acte pour incorporer des associations de facteurs, est mis à l'ordre du jour de mercredi prochain. La séance est alors suspendue jusqu'à deux heures pour donner au comité réuni le temps de remplir sa mission auprès du gouverneur.

M. Florian Davis est nommé aide-sergent-d'armes, M. P. Labaux maître-de-poste, Ch. Gailes messager, H. P. McDonnell et James Bell pages.

Les membres chargés de la part de la Chambre de se rendre auprès du gouverneur sont MM. Stillé, Voorhies, Bailey, Freret et Tête.

Les sénateurs dont les noms suivent étaient présents au premier appel: Voorhies, Bell, Burthe, Buslé, Brower, Lee, Coco, Cambell, Cooley, Fellows, Gordon, Kenner, Lapeyre, Mohan, Munday, Newton de Morehouse, Newton de Jackson, Purcell, Taylor, Scruggs, Welch et Wilcoxen.

La reprise de la séance le comité qui s'était rendu auprès du gouverneur rapporte que Son Excellence n'a aucune communication sur aucun sujet à faire au Sénat, mais qu'il se fera un plaisir d'adresser à l'Assemblée générale tout ce qui lui paraîtra devoir être communiqué par la suite.

Le Sénat s'ajourne à aujourd'hui à midi.

Chambre des Représentants.

Ce corps s'est réuni hier à midi sous la présidence de l'Honorable D. F. Cage.—M. Cage était dans le doute sur la question de savoir s'il était autorisé à continuer ses fonctions comme président. M. Elam a été appelé au fauteuil jusqu'à ce que la question fut décidée. M. Leed a présenté une résolution déclarant que l'organisation de la Chambre à la session extraordinaire devait être considérée comme permanente. Cette résolution ayant été refusée, M. Jonas en a présenté une autre portant que la Chambre ayant été régulièrement organisée à la session extraordinaire et que tous les officiers et employés élus devaient continuer leurs fonctions. Cette résolution ayant été adoptée à l'unanimité, M. Cage a repris place au fauteuil.

Un message du Sénat ayant informé la Chambre de la nomination d'un comité chargé d'aller notifier au gouverneur l'organisation de l'Assemblée, le président a désigné MM. Stille, Voorhies, Bailey, Freret et Tête comme membres du comité de la Chambre dans le même but. La séance a été suspendue jusqu'au retour du comité, et ce comité ayant annoncé que le gouverneur n'avait pas de communication à faire quant à présent, la chambre s'est ajournée à aujourd'hui à midi.

ÉCOLE COMMERCIALE ET TÉLÉGRAPHIQUE.—MM. Bryant, Stratton et Chapman viennent de fonder, rue Carondelet, No 33, une école commerciale pratique, dans laquelle les jeunes gens apprennent non seulement en théorie mais aussi en pratique tout ce qui constitue une éducation commerciale complète, l'écriture, la tenue des livres, le droit commercial, les opérations de douanes, la télégraphie, les affaires de banques, &c. Des classes du soir y sont établies pour la commodité de ceux qui ne peuvent suivre les cours pendant le jour. Voir l'annonce dans une autre colonne.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Demande d'explications sur la prise de Bagdad.

Le général Sheridan chargé de punir les coupables.

Les amendements constitutionnels au Congrès.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Juarez poursuivi par les Français.

Marchés du 22.

Le coton à 50 cents; l'or à 139-3/4

New-York, 22 janv.—Le correspondant du *Herald* à la forteresse Monroe dit que l'ordre qui renvoie de la forteresse tous les gens du Sud est très injuste à l'égard de plusieurs qui ont été soldats de l'Union.

New-York, 22.—Les pertes causées par l'incendie de la rue Water, samedi, s'élèveront à $640,000.

Washington, 22.—Le ministre français a demandé au département d'Etat des informations sur la récente capture de Bagdad par les flibustiers Yankees. Le département n'a pu répondre à cette demande attendu qu'il n'a reçu aucune information d'un caractère officiel. Le général Sheridan a été requis de faire une enquête et de punir les coupables.

Plusieurs officiers français venant du Mexique ont passé hier par la capitale en route pour la France; ils représentent la perspective comme très encourageante pour l'empire, mais ne donnent pas de détails.

Les opérations des républicains mexicains dans le Nord-Ouest du pays sont toujours poussées avec persévérance. Le général Ogazon, commandant du département de Jalisco, doit partir de San Francisco au commencement du mois pour Guadalajara, capitale de son Etat, avec les moyens d'entrer en campagne contre les impérialistes.

Le général Alvarez était toujours campé près d'Acapulco et était en possession de tout le pays avoisinant, et les troupes de la garnison impériale n'osaient sortir de la ville; elles s'approvisionnaient par la voie de mer.

Tout le pays depuis Acapulco jusqu'à une petite distance de Mexico est au pouvoir des républicains.

Les journaux mexicains publient des protestations de soldats de la légion belge faits prisonniers par les républicains contre le décret de l'empereur qui ordonne de mettre à mort les prisonniers. Une des protestations est adressée à Maximilien, l'autre au ministre belge.

New York, 22.—Le correspondant du World à Berlin dit qu'il y a une panique dans cette ville à cause des ravages d'une nouvelle et terrible maladie. Vingt-cinq pour cent de ceux qui sont atteints succombent à une mort horrible. La maladie est due à un ver qui attaque les cochons (les trichines).

Louisville, 22.—Tabac en feuilles, ventes de 84 boucauts à prix pleins. Porc mess $29, bacon épaules 15 cents, plats cotés 20 cts, jambons 21 c; graisse 18 c; farine $7 90, maïs 60 c, avoine 50 c., coton 45 1/2, whiskey $2 25, fonte $14.

Washington, 22.—Chambre.—M. Flick a présenté un bill prescrivant un serment d'office et rappelant le serment d'épreuve de 1862; ce bill a été renvoyé au comité du judiciaire.

Plusieurs résolutions ont été présentées pour charger le comité des voies et moyens d'examiner s'il ne faut pas mieux imposer le tabac en feuille et réduire l'impôt sur les feuilles fabriquées.

Cincinnati, 22.—Farine ferme à prix pleins, cochons $11 50, porc $29, graisse 17 1/2, coton 46 1/2.

New-York, 22.—Le marché au coton a fermé lourdement à 50 cents. La farine a baissé de 15 c. Le sucre est calme, le muscovado à 13 c, la mélasse calme à $1 15 celle de N.-Orléans, le porc à $30 75; l'escompte est facile à 5 6 0. L'or a fermé à 139 3/4. Les fonds publics sont lourds et en plus bas; les actions lourdes.

Boston, 22.—Le steamer Asia est arrivé ce soir. Ses malles seront expédiées demain.

New York, 22.—Des avis reçus d'El Paso del Norte du 29 décembre disent que le président Juarez y est arrivé le 18 et que son arrière garde devait y être le 21. Les troupes françaises le suivaient et devaient probablement occuper la place au bout de quelques jours.

Washington, 22.—CHAMBRE.—M. Williams a présenté une résolution demandant la jugement des chefs de la rébellion par des cours martiales ou des commissions militaires, et affirmant que cela n'aboutirait à rien de pratique de les faire juger par les tribunaux judiciaires dans le Sud, où les jurés seraient aussi composés que les accusés.

M. Stevens, du comité de reconstruction, a rapporté une résolution jointe pour amender la Constitution de façon à fixer la base de la représentation dans les Etats d'après le nombre des habitants, excepté les Indiens non-imposés, pour vu que dans les Etats où la franchise électorale est refusée ou restreinte à cause de la race ou de la couleur, toutes les personnes de cette race ou de cette couleur soient exclues du nombre des habitants.

M. Rogers, de New-Jersey, a déclaré que l'amendement proposé était contraire aux principes sur lesquels le gouvernement est fondé.

Un vote aura lieu demain sur l'amendement.

Sénat.—On a discuté l'amendement proposé au bill pour l'extension des pouvoirs du bureau des affranchis, qui restreint sa juridiction aux Etats confédérés.

M. Wilson a parlé contre le bill. M. Cowen de la Pensylvanie, a dit que si un tel bureau doit exister, ses opérations ne doivent pas s'étendre aux Etats loyaux. L'amendement a été rejeté.

New York, 22.—Des avis de la Havane du 17 portent que le secrétaire Seward n'y était pas arrivé. Le capitaine-général préparait une résidence de campagne pour le recevoir.

Washington, 22.—Le Congrès discute les amendements de divers bills pour amender la Constitution et ce qui touche la base de la représentation. Il n'y a eu rien de conclu aujourd'hui.

COURTIERS COMMISSIONNAIRES.—MM. F. Dumonteil et Edouard Villeré ont formé récemment une association pour faire les affaires de commission et le courtage des marchandises, et ils ont établi leur bureau rue Front Levée No. 27 à l'encoignure de la rue de la Douane. L'expérience acquise par M. Villeré dans ce genre d'affaires, l'activité, l'énergie et la popularité de M. Dumonteil, ainsi que le zèle et l'intégrité que ces messieurs apportent dans les affaires qui leur sont confiées, les recommandent d'une façon toute particulière aux commerçants qui ont besoin d'intermédiaires habiles et consciencieux.

MM. Dumont et Villeré ont, en ce moment, à vendre une grande quantité de produits tels que riz, sucre, café, liqueurs, vins, conserves, cigares, etc.

CHARBON DE TERRE.—M. D. Stickney annonce une grande réduction de prix sur le charbon de terre de Pittsburg qu'il vend à une piastre 25 cents le baril pour les familles et une piastre pour les bateaux à vapeur. On peut laisser des ordres à son chantier, encoignure des rues Louisiane et Levée, Troisième District, ou à son bureau rue Carondelet No 6. Voir l'annonce dans une autre colonne.

SUCCÈS.—On nous assure que les recettes qui tiennent de James Pyle, de New-York, provenant de la vente de son célèbre savon O. K., s'élèvent à deux mille piastres. Il connaît le secret du succès et répand partout son nom au moyen de la presse. Sa crème de tartre et sa poudre saleratus sont populaires à juste titre. On trouvera ces articles dans les principales groceries, et notamment chez A. D. Grieff, à l'angle des rues Bienville et Vieille Levée.

LE QUINA LAROCHE est la plus complète des toutes les préparations au quinquina. Cet élixir, aussi agréable qu'efficace, est très recommandé contre ... et le médecin.—Voir aux annonces.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 22 janvier 1866.

Nous avons parlé dernièrement d'un ordre du général commandant qui livrait aux actionnaires des banques mises en liquidations par des commissaires nommés par les autorités militaires, et enjoignant à ces actionnaires de désigner des directeurs le quatrième lundi de janvier.

Les élections ont donc eu lieu aujourd'hui sous la direction d'inspecteurs nommés par le général commandant et voici quel en est le résultat suivant:

Pour la banque de l'Etat de la Louisiane: MM. J. M. Lapeyre, J. U. Lavillebeuvre, John A. Stevenson, A. D. Grieff, Elijah Peale, Paulin Durel, James Reed, R. Brugier, et T. C. Twitchell.

Pour la Banque de la Nouvelle-Orléans: MM. Frank Williams, B. M. Powell, W. A. Elmore, John Pemberton, W. A. Violett, W. A. Johnson, Peter Anderson, W. E. Ellison, P. Simms, Jos. Clockard, G. A. Eager et Wm. Knox.

Pour la Banque des Marchands—MM. J. M. Denman, Theo. Allen Clarke, Alfred Kearney, James Edwards et W. L. Mount.

Pour la Banque du Crescent City—MM. John Pemberton, J. Morgan Hall, J. O. Nixon, O. D. Gaillard, Samuel A. Shurway, J. J. Waner, P. Voorhies, W. B. Seymour et Geo. W. Ryan.

Nous ne connaissons pas encore le résultat quant à la Banque de la Louisiane.

Le marché général n'a presque point varié, mais les mauvaises nouvelles de New-York et de Liverpool ont complètement bouleversé le coton. Les ventes de cet article n'élèvent à peine à 1,500 balles, à une baisse de prix de 1 cent par livre.

L'or a ouvert plus ferme par suite des avis de New York et n'a fait que se raffermir davantage après la publication des dépêches adressées aux journaux du soir et après lesquelles il a été déclaré une nouvelle hausse de 1/4 cent. Les spéculations embrassent $5000 à 139, 10,800 à 139 3/4; $2000, $4000, deux lots de $5000, $7000, $12000 et 25,000 à 139 3/4, $3500 et $5000 à 140, $50,000 à 140 1/4, 2500 à 140 1/4, $5000 à 141. Les cours étaient, à la clôture, de 140 3/4 à 141 contre 138 3/4 à 139 samedi soir. Il n'y a pas eu de ventes importantes dans l'argent. Les courtiers donnent 132 des petites sommes en demi piastres américaines qui leur sont apportées et vendent à 136. Les piastres américaines sont échangées pour l'or au pair et rapportent une fraction de moins que l'or.

Le change étranger a haussé. Il s'est vendu une forte somme à une banque à 146 les traites-connaissements et 147 les clear; 3,500 livres (1500 et 2000) en traites-connaissements, à 146 1/2; 10,000 livres à 146 à 147; 15,500 (8000, 2500 3000, 3000 et 5000) à 147; 15,000 à 147, 148 et 148 1/2; 2,000 et 15,000 de première classe à 148; 3,500 à 148 1/2; 2,000 de banquiers à 149.—175,000 francs (15,000, 60,000 et 100,000) en change commercial, se sont vendus à 3.82 1/2; 200,000 de première classe (en trois notements égaux) à 3.80 et 300,000 (200,000 et 100,000) de banque au même taux.

Ces chiffres n'indiquent de hausse que dans le sterling particulier.—Le sterling peut être coté à 145 à 146 1/2 et les traites connaissements, 146 1/2 à 147 les bons clear et 147 1/2 à 148 et 148 1/2 le No 1 à première classe; le change commercial sur France à 3. 85 à 3. 80. Quelques unes des banques étaient encore disposées à vendre du sterling à 149 et des francs à 3. 80; l'autre en exigeaient davantage.

Les vendeurs ont obtenu un nouvel avantage dans le change américain. Les banques et les courtiers ont tiré sur New York à 1 d'escompte.

500 actions du Chemin de fer de Jackson se sont vendues à un prix qui n'a pas été annoncé, c'est la seule transaction qu'on ait mentionnée. Les bons de la ville sont cotés à 79 à 80 les émissions en faveur des chemins de fer et 87 1/2 à 88 les consolidés.

Les billets de banque n'ont pas varié, on les a peu recherchés. $4,000 de la banque de la Louisiane ont rapporté 50 cents à la piastre et $5,300, 50 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi soir, 22 janvier 1866.

COTON.—L'annonce d'une baisse qui vient d'avoir lieu à Liverpool et à New York a jeté le marché dans une fluctuation complète aujourd'hui, et quoique les fâcheux effets de ces nouvelles aient été partiellement atténués par quelques améliorations opérées dans le change étranger, la demande n'en a pas moins été limitée et en outre, faite par des personnes qui ne voulaient acheter que moyennant une baisse d'environ 1 cent de nos prix antérieurs, baisse à laquelle les facteurs ont refusé de se soumettre. Les choses étant ainsi les ventes n'ont pu s'élever qu'à 1500 balles, prises par neuf courtiers, à des prix irréguliers. Le marché a été trop incertain pour permettre d'y établir des cotes régulières, mais les chiffres des affaires du jour peuvent être représentés par 44 cts pour le good ordinary, 46 pour le low middling et 48 à 49 pour le middling.

ETAT DU COTON.

Stock en main le 1er sept. 1865	balles	53229
Reçu hier	10821	
Reçu précédemment	433722	444543
Total		497772
Expédié aujourd'hui	2381	
Expédié précédemment	339523	341907
Stock en main et à bord de navires non expédiés		155875

SUCRE ET MÉLASSE.—Les arrivages, depuis samedi ont embrassé 358 barils de mélasse et 150 barils de sucre. Les ventes d'aujourd'hui ont eu lieu comme suit: 11 cts pour l'inférieur, 12 1/4 cts pour le bas commun, 13 1/4 à 13 3/8 pour le bon commun à beau, 14 1/4, pour le bon beau et 15 1/4 cts pour le premier. 150 barils de mélasse vendus aux prix suivants: 70 cts pour l'inférieure, 75 pour le commun, 80 pour le fair à good, 82 à 85 cts pour le prime et 175 des barils de choix à $1 05 le gallon.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS.—Les dispositions ont été meilleures aujourd'hui sur le marché en général, et les opérations ont eu lieu sur une échelle plus étendue.

FARINE.—Les demandes ont été plus nombreuses aujourd'hui, et environ 3500 barils ont changé de mains aux prix suivants: fine à $7 a $7 25, superfine $8 et $8 12 1/2 et $8 25, low extra $9 25, bonne extra à $10 50 le baril. Le stock a considérablement diminué à cause du décroissement du chiffre des arrivages, mais le approvisionnement suffit aux besoins actuels du commerce.

MAÏS.—L'approvisionnement de cet article continue à être fort. Bonne demande aux prix antérieurs mélangé à $1 05 à $1 07 1/2 le jaune, jaune $1 10, jaune et blanc $1 12 1/2 et blanc $1 15 le boisseau.

AVOINE.—Existe en forts approvisionnements et est calme. Environ 1000 sacs de l'article se sont vendus à 50, 51 et 52 cts le boisseau.

SON.—Nous avons encore à noter un marché calme. Les ventes se sont bornées à 350 sacs à des conditions privées et 200 à $1 les cent livres.

PORC.—Approvisionnements ronds et demande modérée. Le prime de l'Ouest se vend en petits lots à $29 le tonneau.

PORC.—N'est demandé que pour le détail et les prix courent en faveur des acheteurs. Les commerçants n'ont pu en obtenir des prix plus élevés que $33 50 à $34 le baril de mess.

SAINDOUX.—Le marché est très calme—18 cts par livre ont cependant encore été offerts pour un lot rond de prime en tierçons. Mais ce prix a été de nouveau été repoussé. Les commerçants vendent en détail à 15 1/2 cts la livre.

VIANDE VERTE.—Un lot de 1000 livres d'épaules en masse s'est vendu à 15 par livre. Les épaules se détaillent à 16 cts, les plats cotés à 15 et les jambons à 17 cts la livre.

CHANDELLES DE SUIF.—Les chandelles de Star short weight se vendent en lots de 50 à 100 caisses à 20 cts et les full weight à 23 à 25 cts la livre.

BACON.—Il se fait à peine quelques affaires en détail dans cet article et les prix en sont nominaux.

WHISKY.—Il ne se fait que des affaires en détail dans le whisky et les ventes ont lieu à $2 35 le gallon de rectifié.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 22 janvier.

Arrivé hier—240 bœufs du Texas, 64 cochons et 120 veaux.

Vendu—36 bœufs de l'Ouest, 307 bœufs du Texas, 47 cochons, 97 moutons, 85 veaux et 3 vaches à lait.

A vendre—7 bœufs de l'Ouest, 247 bœufs du Texas, 27 veaux d'un an, 74 cochons, 500 moutons, 181 veaux et 33 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par livre net		14 à	15
do	do	1re qualité, par liv. net	[illegible]
do	do	2me qualité, par liv. net	[illegible]
do	do	3me qualité, par liv. net	[illegible]
Bœufs du Texas, de choix, par livre net			[illegible]
do	do	1re qualité, par tête	[illegible]
do	do	2me qualité, par tête	25 00 à [illegible]
do	do	3me qualité, par tête	15 00 à [illegible]
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.			7 à 12
do	de pays		7 à 12
do		stock, par livre	[illegible]
Moutons, en lots, par tête			2 50 à 3 00
do	d'élit, par tête		5 00 à [illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête			50 00 à 75 00
Veaux, par tête			8 00 à 15 00
do	de lait, par tête		7 00 à 12 00
do	d'un an par tête		10 00 à 14 00

Décédée, le 22 janvier 1866, à sept heures du soir, à l'âge de 66 ans, Mlle HÉLÈNE BERTONNIÈRE, née à la Nlle Orléans. Les amis et connaissances des familles Bertonnière, Morel, Weysham, Hermann et Porche sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi. Le corps est exposé chez son neveu, E. Porche, rue des Ursulines, près Galvez.

Décédée hier, 22 janvier, à 1 heure P. M., après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 93 ans, Dame LOUISE PITON, née à Mirbalais (Haïti). Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de ses fils Jean Jasmin, J. B. Offray et Joseph Blouin, son gendre, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui MARDI, 23, à quatre heures précises. Le corps est exposé rue du Quartier, entre Marais et Tréme.

De la part de ses fils. Clergé St Augustin.

Décédée ce matin, à 1 heure, Mme DÉSIRÉE LAROQUE TURGEAU. Le corps est exposé à l'encoignure des rues Esplanade et Villeré, d'où le convoi partira à quatre heures de l'après-midi, aujourd'hui. Les amis et connaissances des familles Laroque Turgeau, Théard et Landry sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement.

ATTENTION.

Nous appelons l'attention particulière du public sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif. Ces ventes comprennent:

1o La jolie résidence en briques à trois étages avec magasin au rez-de-chaussée, située rue Royale No 65, entre Bienville et Conti, 2me district.

2o La belle résidence faisant face à trois rues: Apollo, Euterpe et Terpsichore, Premier District.

3o Une petite résidence située rue Tréme, entre Dumaine et St Philippe, Deuxième District.

4o Une résidence convenable pour une petite famille, située rue Robertson, entre Dumaine et St Philippe, même district.

5o Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé rue Dumaine, entre Villeré et Robertson, même district.

6o Un terrain situé rue de l'Union, entre Liberté et Force, Troisième District.

7o Deux terrains contigus, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, faisant face à la rue Galvez, l'un formant l'angle des rues Galvez et Conti, 2me District.

8o Un terrain situé rue Urquhart, entre les rues de la Presse et St Ferdinand, 3me District.

9o 343 actions de la Compagnie du Gaz.

10o Et 125 actions de la Banque des Marchands.

Pour le détail et les conditions, voir nos annonces.

Tableaux à l'huile.—Les MM. Montgomery, encanteurs, vendent une collection de 200 tableaux à l'huile et de prix—(des originaux et des copies de vieux maîtres)—mercredi, jeudi et vendredi soir, 24, 25 et 26 courant, au théâtre de l'opéra de la rue St. Charles, où le public est respectueusement invité à venir les examiner. Pour les détails, voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

MM. Gardner, Smith & Co., font une grande vente (sans réserve) d'articles de fantaisie, aujourd'hui, à 10 heures, au No 30 de la rue St-Charles, pour la succession de Thos F. Guion.

Il y aura des catalogues à la vente.

Les marchands de la ville et ceux de la campagne sont informés que MM. Vincent & Co., font une grande vente de marchandises sèches importées récemment et de saison, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres. La vente est sans réserve.

Voir l'annonce.

AVIS.

Le paquebot à vapeur BELLE IDA, capitaine M. Horet, ayant été retenu hier soir, partira aujourd'hui Mardi, 23 courant, à MIDI, pour Thibodeaux et tous les points intermédiaires sur le Bayou Lafourche et la côte. Désormais ses jours réguliers de départ seront les MARDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M.

TITUS & GWARTNEY, Agents, No 3 rue Tchoupitoulas.

23 janvier 1866.

Cercle Français.

AVIS AUX SOCIÉTAIRES.

Messieurs les sociétaires sont priés de remettre au Trésorier, aujourd'hui ou demain, sans retard, le produit des cartes placées par leurs soins. JEUDI, 25 courant, réunion extraordinaire. La plus grande exactitude est recommandée.

Le secrétaire, PIOT.

DEMANDE.

Une cuisinière et blanchisseuse (une femme blanche de préférence) bien recommandée. S'adresser rue Kerlerec et Chalmette, à la grocerie.

DEMANDE DE CUISINIÈRE.

On demande une CUISINIÈRE pour une famille de quinze personnes. On lui donnera de très bons gages si elle est capable et se conduit bien. S'adresser au No 342 de la rue du Camp.

Marchandises nouvelles CHEZ C. A. BARRIÈRE & BROS., 135 Rue du Canal 135

Les soussignés viennent de recevoir, par les steamers Carolina et Alabama—Deux (2) caisses BAREGES, Une (1) caisse GRENADINES soie, Cinq (5) caisses BATISTES imprimées, Trois (3) caisses TOILES, Deux (2) caisses PERCALES françaises, Vingt-cinq (25) caisses INDIENNES anglaises, bleu et légères, Dix caisses (10) caisses BONNETERIE anglaise, Comprenant une grande variété de genres, des meilleures fabriques. Ces articles et le reste de notre stock, seront vendus À TRÈS BAS PRIX. C. A. BARRIÈRE & BROS.

COLLÈGE DE COMMERCE ET DE TÉLÉGRAPHE DE BRYANT, STRATTON & CHAPMAN, Rue Carondelet, No 33, Nlle-Orléans, Lne. Le cours embrasse: la calligraphie, la télégraphie, la tenue des livres, la loi commerciale, les calculs, en un mot tout ce qui a trait au commerce et à la télégraphie, à l'aide de banques, bureaux de télégraphe. Le droit acquis d'assister au cours donne l'entrée dans quarante-cinq collèges. Il y a des classes du soir pour ceux qui ne peuvent y assister dans la journée. Pour plus de détails, s'adresser au bureau du collège ou envoyer demander le journal du collège.

MM. A. V. ROMAIN et J. GENTIL Se proposent de fonder une INSTITUTION à la Nouvelle-Orléans pour un nombre LIMITÉ d'Elèves. Cette Institution n'ouvrira aussitôt que le nombre demandé sera atteint. Indépendamment des Cours qui sont suivis dans les Collèges américains, il y aura un Cours préparatoire pour les jeunes gens que les parents destinent aux Universités d'Europe. Le Cours Commercial est aussi l'objet d'une attention particulière. Pour informations plus détaillées, s'adresser à M. Romain, au bureau de MM Titus et Gwartney, No 3 rue Tchoupitoulas.

DUMONTEIL & VILLERE, Négociants-Commissionnaires, COURTIERS DE MARCHANDISES, RUE FRONT-LEVÉE, No. 27. Ont toujours à vendre du riz, du sucre, du café de Rio et de la Havane, des whiskys, des eaux-de-vie françaises et américaines, des sardines, des fruits à l'eau-de-vie, des vins de toute espèce, et des produits de la Havane, etc.

Charbon de Pittsburg. Réduction de prix. CHARBON de Pittsburg, de la meilleure qualité, est présentement pour les familles, à $1 25 le baril, livré dans tous les quartiers de la ville. Les bateaux à vapeur et les bateaux de remorque sont approvisionnés à mon dépôt à une piastre le baril, sans retard, à toutes les heures du jour et de la nuit. Laissez vos ordres au dépôt, à l'angle des rues Louisiane et Levée, 3me district, ou au No 6 de la rue Carondelet. D. STICKNEY.

CIGARES DE LA HAVANE. 20 MILLE cigares de différentes marques, récemment importés par le steamer Cuba, à vendre par T. SHAILER Jr, rue Gravier, No 59.

COCOS. COCOS. 30 MILLE cocos en débarquement de la goélette Ann Simmons, à vendre en lots au gré des acheteurs par T. SHAILER Jr, rue Gravier, No 59.

AVIS AUX EMIGRANTS EUROPEENS 100 FERMIERS trouveront à s'engager, moyennant [illegible] ... L. DESTEZ.

OPTOMETRIE! Correction de vues anormales. LE PROFESSEUR KAUK, opticien ... de Berlin (Prusse) ... [illegible]

FUSILS! FUSILS! 300 Fusils de chasse à deux coups, qualités assorties, de $35 à $150. ... C. M. SLOCOMB, 74, rue du Canal et 80 rue Commune, au premier.

Marchandises sèches à bon marché EN GROS ET EN DETAIL. M. REIMAN, Rue du Canal, No. 166, coin Baronne, en face de l'Eglise. NOUS venons de recevoir une partie de notre stock de printemps ... M. REIMAN, Rue du Canal, No 166.

Vieux Whisky Bourbon, de Miller. NOUS avons constamment en magasin un approvisionnement de cette célèbre marque de Vieux Whisky Bourbon ... MARTIN, DOLHONDE & COBB, rue Natchez, N. 7.

Régiment de milice d'Orléans. QUARTIER GÉNÉRAL et Bureau d'Enrôlement, 1. Dist No 9, Rue de la Vieille Levée, No 134, entre les rues St Ferdinand et Montegut. E. D. TERREBONNE, Capt Co. I District No 9 2e Bat. E. GAUTHIER, officier recruteur.

CHARBON. CHARBONS Pittsburgh, Cannel anglais et Anthracite, à vendre en gros et en détail, à livrer, en quantités au gré des acheteurs, par W. G. COYLE & CO. Bureau rue Gravier, No 114. Dépôt, au coin des rues Magasin et Gravier.

FEMMES DE CHAMBRE. On demande deux bonnes femmes de chambre. S'adresser au coin sud des rues Dauphine et Conti.

Marons Marons Marons MARONS DE SAVOIE. En débarquement du steamer Alabama de Liverpool, 10 1/2 barils marons de premier choix, à vendre par G. BORZINO, No 71 rue de la Vieille Levée.

PATES D'ITALIE, FROMAGE, SAUCISSONS, &c. 400 caisses macaroni, vermicelli et autres pâtes assorties, ... vermouth de Turin, saucissons, barils anchois en saumure, meules fromage Parmesan, paniers figues sèches, champignons secs, conserves de tomates, &c. En débarquement du navire Fortuna e Costanza, de Gènes, et à vendre par PIAGGIO FRERES, 62 & 64 Vieille Levée.

EN MAGASIN. 500 paniers huile Piagnoli, 22 ca., ... punchons Irish whisky, ... PIAGGIO FRERES, 62 & 64 Vieille Levée.

EN DEBARQUEMENT DU STEAMER "ALABAMA." 10 boucauts fromage Gruyère, marque I. Martin, caisses champignons, fromage Tête de Maure, petits pois. A vendre par PIAGGIO FRERES, 62 & 64 rue Vieille Levée.

CHARLES LOEFFLER. Poseur d'installations de Gaz. Rue de Chartres, No 128, entre les rues St-Louis et Toulouse. A constamment en magasin—candélabres, branches, etc., pour gaz et huile de charbon; tuyaux et installations de gaz; globes et abat jour. Les ordres transmis de la campagne sont remplis sans délai.

MEDICAMENTS SPECIAUX Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes; traitement facile à suivre en secret, même en voyage. Injection et liqueur. Sirop dépuratif. E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre.

SIROP PECTORAL. Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée. E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St Pierre.

Briques anglaises à feu. 15,000 BRIQUES anglaises à feu, à vendre, en lots au gré des acheteurs, par MALCY, MAGGET & MAURY, Au coin des rues Carondelet et Gravier.

TRANSFERT DE CABINET. Le Dr. CHARLES B. KELLS, DENTISTE, A transporté son cabinet et son domicile au No 14 rue Dauphine, 2me maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Cheval trouvé. Un cheval bai de petite taille s'est rendu dans un savane depuis le mois de juillet dernier. Le propriétaire peut le réclamer en s'adressant au soussigné et en payant les frais. JEAN BUR, Coin Abadie et Dupré, à Gentilly.

AVIS D'ASSOCIATION. Me référant à mon avis du 22 septembre dernier, j'ai l'honneur d'informer aujourd'hui le public que, à partir de ce jour, avec messieurs C. SCHUMA[illegible], CHARLES JULES RULY une nouvelle association sous la raison de commerce de A. STURZENEGGER & Co. Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1866. A. STURZENEGGER.

NOUS référant à l'avis ci-dessus nous saisissons cette occasion pour prévenir les nombreux amis et patrons de l'ancien établissement, que nous avons pris possession aujourd'hui de notre nouveau magasin, No 35 rue des Magasins, ... A. STURZENEGGER & Co.

AVIS DE SOCIÉTÉ. LES soussignés ont renouvelé, aujourd'hui, leur société sous la raison KEEP & CAULFIELD, pour les affaires de consignation et le commerce de produits en général, aux Nos 77 et 79 de la rue Poydras. EDWARD S. KEEP, IGNATIUS CAULFIELD. Nlle-Orléans, 1er janvier 1866.

Marchandises de Printemps, A BON MARCHÉ, **J. LEVOIS & Co.**, ANGLE DES RUES CANAL ET BOURBON. Nous venons de recevoir UN NOUVEL ASSORTIMENT DE MARCHANDISES de Haute Nouveauté, Comprenant une GRANDE VARIÉTÉ D'ETOFFES POUR ROBES DE SAISON, MOHAIR QUADRILLÉ, LINO SATINÉ, ALPACCA A RAIES, TAFFETALLINE, Mozambique et Barèges entièrement NOUVEAUX, 900 PIÈCES GRENADINES BRODÉES EN SOIE A 50 cts LA VARDE. CONFECTIONS EN GROS GRAIN NOIR, Coupes et Garnitures Nouvelles. MARQUISES, BARONNETS, JAQUETTES, &c. CHALES CACHEMIRE DE L'INDE LONGS ET CARRÉS. Do. CACHEMIRE FRANÇAIS Do. UN GRAND CHOIX DE LINGERIE ET BRODERIES FRANÇAISES. 200 DOUZAINES CHEMISES POUR DAMES EN BATISTE, MADAPOLAM, TOILE, DEPUIS $30—LA DOUZAINE. LINGE DE TABLE—SERVICES DAMASSÉS COMPLETS—TOILE DE COURTRAI, TOILE A DRAP—COUVERTES FRANÇAISES, &. J. LEVOIS & CO., ANGLE DES RUES CANAL et BOURBON.

JAMES RYBACK, RUE DU CANAL, No 149. OFFRIRA en vente, lundi, 22 janvier, et pendant trente jours, son immense stock de garnitures, articles de fantaisie ... [illegible]

Bureau du Trésorier de la ville. TAXES DE VILLE—Les taxes sur toutes les licences de ville pour l'année 1866 sont dues et doivent être payées à ce bureau. ... JOHN S. WALTON, Trésorier de la ville.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. ... [illegible] LOUIS GAGNET, secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation. CONFORMÉMENT ... [illegible]

EN DEBARQUEMENT CORNICHONS ANGLAIS, WORCESTERSHIRE SAUCE, ALE ET PORTER de Tennent, PRUNEAUX DE BORDEAUX, FRUITS AU JUS, SARDINES, VINS, FROMAGE DE HOLLANDE. A vendre par J. AYET, Au coin des rues Vieille-Levée et Bienville.

J. M. SUTHERLIN, W. T. SUTHERLIN, J. R. WARREN, J. F. CALAWAY. AGENCE DE MANUFACTURES DE TABAC. **SUTHERLIN, WARREN & CO.** Négociants Commissionnaires, Rue Gravier Nos 105 à 107, Nlle-Orléans, Lne. ... SCAROPALETTA, EXCELSIOR, MAYFLOWER, KILLIKINNICK, BIG INGIN, ELEPHANT, &c. ...

A VENDRE. L'ETABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE, Situé à l'angle des rues HOPITAL et VIEILLE LEVÉE. S'adresser à M. OTTO.

Aux consommateurs de coke. La Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans a ce jour, réduit le prix du coke ... WM S. BROWN, trésorier.

BANQUE DU SUD. Nouvelle-Orléans, 1 janvier 1866. Le 15 du mois dernier, ont été élus Directeurs de cette Banque pour l'année: MM. Thomas Layton, MM. Ar. Miltenberger, Christian Roselius, John T. Moore, George W. Byrne, W. C. Carbonne. Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Thomas Layton a été élu, à l'unanimité, président de cette institution. JOHN O. DEVEREUX, faisant fonctions de caissier.

Toile patentée pour les Toits. A bon marché, durable et aisément appliquée. PEINTURE PATENTÉE POUR LES TOITS. ARTICLES POUR TOITS EN GRAVIER. FEUTRE ET POIX POUR LES TOITS. —Constamment en magasin— Fabrique commerciale pour peintures. PEINTURE BLANCHE ET PEINTURE ZINC. UN FORT STOCK DE Vernis, Huiles, Papier sablé, Articles de peintres et d'artistes, Peaux de chamois et articles pour Fleurs en cire. Seule agence pour la vente des articles de PHOTOGRAPHES, D'OLDEN ET SAWYER. PRODUITS CHIMIQUES FRAIS POUR LA PHOTOGRAPHIE. FRANCIS HUMPHREYS, Rue Royale, No 63, Nlle-Orléans, (Lne)

AVIS. LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE de la Nlle Orléans, a transporté ses bureaux au No 21, rue du CAMP, près de l'encoignure Commune. Cette Compagnie assure contre les risques de FEU, de MER et de RIVIÈRE et fait un retour de VINGT POUR CENT comptant aux assurés sur le montant de leurs primes. —DIRECTEURS— T N Blake, Lafayette Folger, P Maloché, J B St-Amand, M Barnett Jr, J Thomas Jr, P A Ducros, C W Bradbury, M Fenelaux. LOUIS BARNETT, secrétaire.

DIVERS—DIVERS—DIVERS. 200 barils porc mess nouveau, 15 boucauts plats côtes verts, 10 boucauts épaules vertes, 15 boucauts do fumées, 10 tierçons jambons nouveaux, passés au sucre, graisse, lère qualité, barillets do do, barils de farine superfine et extra, caisses chandelles Star, 13, 14, 16 oz, do savon, kitts maquereaux No 1, barils do do, do cornichons de l'Ouest, do whisky rectifié, do vieux Bourbon, do vinaigre de cidre, boucauts sucre de la Louisiane, barils mélasse do do, sacs café Rio, barils riz créole, lère qualité, sacs sel fin et 1/2 gros de Liverpool, boites tabac à chiquer, qualités assorties, do à fumer, barils pommes vertes du Nord, caisses amidon, do fruits assortis. A vendre en magasin et sur la Levée par J. B. VANHORN, Nos 66, 68, 70, 72 rue des Magasins, encoignure Poydras.

Entrepôt de Tapis. Rue de Chartres, No 19. NOUS avons reçu depuis trente jours, un assortiment complet des derniers modèles de TAPIS velours Bruxelles, tapis à trois plis, Ingrains, laine et chanvre, des TOILES CIRÉES de toutes les largeurs et qualités, nattes blanches et à carreaux; stores, corniches et patères, crin, couvertures de tables et de pianos, &c. A. BROUSSEAU & Co.

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co., Reims. LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin. Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables. COUTURIÉ FRERES, 37, rue Vieille-Levée.

N. VIGNIE, Agent général pour la vente et l'achat des PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, TERRAINS NUS, Habitations, et terres en général. Bureau, Passage de la Bourse, No 41, près de la rue de la Douane.

MAGASIN D'HABILLEMENTS DU DERNIER GENRE DU CRESCENT CITY. **ROBERT PITKIN.** Rue du Camp, Nos 13 et 15, En face de l'entrée réservée aux dames au City Hotel. Un grand Stock de HABILLEMENTS des derniers genres. HABILLEMENTS de jeunes Gens et Enfants, CHEMISES, COLS, CRAVATES, CHEMISES de peau, BRETELLES, CHAUSSONS, MOUCHOIRS, &c. MALLES, VALISES, SACS de voyage et PARAPLUIES. Il fait les vêtements sans retard et dans un genre qui ne laisse rien à désirer.

TRAITES A VUE ou à TERME SUR LE **COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS**, A vendre par L. GRAND & CO., 8 rue Carondelet.

VINS, SARDINES, HUILE D'OLIVES, ETC. 200 barriques vin de Narbonne, ... do de Bordeaux, 350 caisses sardines à l'huile, 100 do huile douce Bercé, ... A vendre par L. GRAND & CO., 8 rue Carondelet.

Reçu par le navire Jeanne Alice Un grand assortiment de médicaments patentés. Pâte de Regnault, pâte de Nafé, pilules Dehaut, pilules Blancard, liqueur de Laville, cigarettes d'Espic, huile de Hogg, sirop de Briant, Iodoform iodé, Lactucarium, &c. et vin de Séguin. Aussi—Un assortiment varié de sondes et bougies en gomme élastique, pois d'Iris et papier à cautère, fleurs de mauve, fleurs de guimauve, essences de cognac, essences de framboises, huiles essentielles, &c. roses, d'amandes amères, extraits, &c. A vendre à la pharmacie de D. PERES, 215 rue du Canal, coin Remparts.

Cigares de la Havane. IMPORTATION DIRECTE. 100,000 Cigares de la Havane des marques les plus favorites: La Esmeralda, ... Henry Clay, H. Upmann, ... Webster, La Carolina, &c. ... PIPES. En vente chez S. HERNSHEIM, 74 rue Gravier.

Transfert de Bureaux. M. JAMES WRIGHT, négociant-commissionnaire, a transporté ses bureaux au No 21 1/2, rue Carondelet au premier.

JOHNSON, DENIS, BERAULT & LEGENDRE, AVOCATS, 10, rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, ET Paroisse St-Jacques. ... CHARLES ANDREW JOHNSON, HENRY DENIS, ST-MAURICE BERAULT, EMILE LEGENDRE.

Messieurs Martin, Jas. F. Butts, E. B. Martin ... **MARTIN & BUTTS**, FACTEURS DE COTON ET Marchands-Commissionnaires. Bureau: Carondelet No 27, au premier.

VERMICELLI & MACCARONI, En débarquement du navire FORTUNA COSTANZA, de Gènes— 250 caisses, à vendre par G. BORZINO, No 71 rue de la Vieille Levée.

Champagne Chs. Farre, Reims. 650 paniers de ce vin ... J. J. HERR, coin Gravier et Levée.

En débarquement du steamer MEXICO, arrivé de la Havane. 144,000 Cigares de marques célèbres ... E. TROISGROS, No 37 rue de la Douane.

GROCERIE A VENDRE. A VENDRE, une grocerie ... [illegible]

Succession de A. Deslonde. AVIS. TOUTES personnes ... CLARKE & BAYNE ... Rue Carondelet, No 5.

Dr BERJOT, De la Faculté de Paris, DONNE des consultations gratuites tous les jours de 11 A. M. à 1 P. M., ... Vieille Levée.

DEMANDE. UNE dame ayant des servantes demande une petite MAISON MEUBLÉE avec deux ou trois CHAMBRES MEUBLÉES avec un salon ... S'adresser par lettres, à K., aux bureaux du journal.

BOIS DE CHAUFFAGE de chêne, plaine, frêne, olivier et cyprès. 2,000 CORDES à vendre en gros et en détail, à des prix réduits par R. PRADEL, No 44 rue St-Charles. Dépôt de bois encoignure Carondelet et Toulouse, en face du Vieux Bassin. AUX FAMILLES.—Le soussigné ... [illegible]

GRIMA & STARK, NOTAIRES PUBLICS, Rue Carondelet, No 5, au premier. **FÉLIX GRIMA** AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC. **T. O. STARKE,** NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE D'ACTES ET COMPTABLE.

PERDU. LE certificat No 1318 pour cinquante actions de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans émis le 2 de ... en faveur de W. A. Goodwyn, a été perdu. ... BOULIGNY & ESCLAPON.

LAMBERT & COMMAGERE, SUCCESSEURS DE X. LAMBERT, Importateurs et Marchands d'Eaux-de-vie françaises, vins, liqueurs étrangères et américaines, Rue des Magasins No 52, Nlle-Orléans.

P. DILLINGHAM, AVOCAT, Bureau au coin des rues Camp et Gravier, au-dessus de la Banque du Canal.

Crescent Hall. Crescent Hall. CET établissement, où se trouve la plus grande et la plus belle SALLE DE BILLARDS des Etats-Unis, sera ouvert SAMEDI SOIR, 20 du courant. Les billards sont au nombre de VINGT-QUATRE, c'est-à-dire toutes celles dont on se sert actuellement—le carom, quatre et six blouses de grandeurs françaises et américaines; elles viennent de la célèbre manufacture de J. M. Brunswick & Bros., à Cincinnati.

Une excellente buvette et une boutique de cigares. Sont attachées à l'établissement où le public trouvera tout ce que les marchés américains et étrangers peuvent fournir de plus délicat. Le propriétaire du Crescent Hall n'a rien négligé pour le rendre digne de la grande métropole du Sud, de la générosité proverbiale et du bon goût de ses habitants. Il remercie ses anciens amis et clients de la libéralité dont ils ont jadis fait preuve à son égard et espère qu'il le méritera de nouveau. Il les invite et invite cordialement le public à assister à l'ouverture du CRESCENT HALL. A. W. MERRIAM, Propriétaire.

PORC SEC SALÉ. 10,000 livres plats côtés secs salés, 3000 livres jambons secs salés, 3000 livres épaules. —Egalement— 10 tierçons saindoux, 200 barils whisky (mpl.). A vendre par P. S. DU BOUCHET & CO, Rue Poydras, No 31.

Collége et Institut Militaire De l'Etat de la Louisiane. CE Collége est ouvert depuis le 2 octobre dernier. La session de neuf mois finira le 29 juin prochain. Conditions—$150 pour toutes les dépenses de cinq mois. La somme doit être payée d'avance. Pour plus de détails, s'adresser à D. F. BOYD, Surintendant, à Alexandrie, Louisiane.

Bergasse. Bergasse. 100 BARRIQUES A vendre par J. RIVIERE & Co., Rue de la Commune Nos 70 et 72.

GEO. H. DUNBAR FABRICANT DE LIQUEURS, 8 RUE ST-LOUIS 8, Nlle Orléans.

Marchandises Sèches A **PRIX RÉDUITS!** PAR **C. A. BARRIERE & BRO.** A PARTIR de Lundi, 8 du courant, nous offrirons la balance de notre stock d'automne et d'hiver à PRIX RÉDUITS. Nous invitons nos amis et le public à venir examiner nos marchandises et juger par eux-mêmes. C. A. Barrière & Bro., 135, rue du Canal, Bâtisses Touro.

G. W. DUNBAR, MARCHAND, EN GROS, DE BOTTES ET DE SOULIERS, RUE DU CANAL, No 52, Nlle-Orléans, (Lne).

AVIS DE SOCIÉTÉ. LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société pour les affaires d'encan et de commission, sous la raison ROGERS & KINGSTON. Leur bureau est au No 131 de la rue Gravier. D. D. ROGERS, H. A. KINGSTON.

AVIS. TOUTES les personnes qui doivent à Thomas F. Guion, décédé et ci-devant de cette ville, sont requises de venir payer immédiatement, et toutes celles qui ont des réclamations à faire valoir contre sa succession sont priées de les présenter. WILLIAM T. DAVIS, Exécuteur testamentaire, Rue du Canal, No 164.

LA maison C. RAVELET & FILS, 60 rue de la Douane, vient de recevoir une partie de ses marchandises pour la saison de printemps et les vendra suivant son habitude, aux plus bas prix du marché. ... CHEMISES françaises en grand assortiment, CORSETS, COUTILS, MERINOS, COTONNADES, TARLATANES, BAREGES, GRENADINES, ORIENTALES, &c. &c. Les prochains steamers apporteront le complément pour la saison.

Vins Rouges en Barriques, VINS DE CHAMPAGNE EN CAISSES. En débarquement des navires William et Rival, de Bordeaux. 109 barriques VIN rouge "Graves de Vignonet," 20 caisses de 12 bouteilles CHAMPAGNE de la marque "Chateau Fleurette." A vendre par CÉSAIRE FASSY, 36, rue St Louis.

EXPOSITION DE TABLEAUX. Il sera exposé à la Salle de la Parfaite Union, rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe, trois tableaux religieux représentant La Fuite en Egypte, Jésus au Jardin des Oliviers, Jésus et la Cananéenne. Prix d'entrée—50 cents. Enfants, même prix. La salle sera ouverte de 10 heures à 4 heures, excepté le dimanche.

Quartier Général, Compagnie I, District No 9, 2me Bataillon de M. R. d'Orléans, 20 janvier 1866. CONFORMÉMENT aux ordres spéciaux émanés du Quartier Général du Régiment de Milice d'Orléans tous ceux qui sont de 18 à 45 ans et demeurant dans le 3me district ... E. D. TERREBONNE, capitaine de la Co. I, District No 9, 2me Bataillon. ERNEST GAUTHIER, officier recruteur.

ALMANACH DE LA LOUISIANE Pour 1866, A vendre en gros et en détail Chez FRANCIS SOUVAIN, 108, rue Bourbon, A LA PLUME DE BRONZE.

M. PIUSSAN, NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR De vins, eaux-de-vie, whisky, &c. SEUL AGENT POUR LA VENTE DU CHATEAU-LATOUR HAUT-BRION. 19 Rue Conti 19, Nouvelle-Orléans.

Consommateurs de Gaz, lisez ceci! LE BEC DE GAZ PERFECTIONNÉ DE WINCHESTER, le meilleur qu'il y ait. Le Bureau ... Smith et ses agents ... rue Baronne ...

CESAIRE FASSY, NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE, Importateur de Vins, Eaux-de-vie, &c. ET MARCHAND EN BOIS-MERRAINS, 36, rue St Louis, Nouvelle-Orléans.

CHARBON. CHARBON. PITTSBURG, pour les familles et ANTHRACITE, en gros et en détail, à vendre au plus bas prix du marché. APPROVISIONNEMENT AUX BATEAUX A VAPEUR. Adressez vos ordres à D. STICKNEY, No 6, rue Carondelet.

Avis aux Entrepreneurs. M. FIRMIN LEVASSEUR, No 114, Promenade Publique ... [illegible]

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD. No. 36 Est Houston street, près Broadway. Tenu à l'Européenne par A. Ligier. DEJEUNERS de table d'hôte, de 11 à 2 h. Diners de 5 à 8 h. Chambres meublées de familles et de garçons. Salons. Bonne table.—Prix modérés. On parle Français, Anglais et Espagnol.

Avis de société. LES soussignés ont formé ce jour une association pour l'importation de toutes sortes de tissus, vêtements et articles de tailleurs, sous la raison de A. JACQUET & BECHET, rue Vieille-Levée, No ..., entre Bienville et Douane. Nlle-Orléans, 1er janvier 1866. A. JACQUET, A. BECHET. Les affaires et la liquidation de l'ancienne maison A. JACQUET se feront au même local.

AVIS DE SOCIÉTÉ. LES SOUSSIGNÉS, de l'ancienne maison Collins, Carrière et Co., ont formé aujourd'hui une société sous la raison CARRIERE & LOGAN, comme marchands de grains et de produits de l'Ouest ... O. CARRIERE, GEO. D. LOGAN, ANT. CARRIERE, en commandite. Nlle-Orléans, 1er janvier 1866.

Contrats de Travail. LE soussigné annonce aux parties intéressées qu'il a charge spécialement de la rédaction des contrats de travail entre les Planteurs et les Travailleurs, blancs ou de couleur. LÉON LAURIN, Notaire public, 144, rue Royale.

Banque Nationale de la Louisiane, de la Nlle-Orléans. 15 janvier 1866. CETTE Banque s'ouvrira, pour les affaires, au local dans la rue St-Charles, JEUDI, 18 du courant. Elle restera ouverte de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. JAMES ROBB, Président.

Banque de la Nlle-Orléans. UNE élection de Directeurs pour cette Institution aura lieu LUNDI, 22 du courant, de dix heures du matin à midi, au bureau de la Banque au coin des rues St Charles et Union. A. DUCHIRON, Caissier.

Demande d'emploi. UN jeune homme connaissant bien l'anglais et le français, et bien recommandé, désire trouver un emploi dans une maison de commerce, ... S'adresser aux bureaux de l'Abeille aux initiales A. Z.

CORS, OIGNONS, ONGLES DÉFORMÉS, CONFLEMENT DES ARTICULATIONS, ... Dr S. M. BARNETT ... rue CANAL, No 100. ...

Hôtel St-Louis. CET Hotel, qu'on réparait depuis cinq mois, est maintenant ouvert au public. L'ouverture en est fixée à MARDI, 9 janvier 1866. O. E. HALL.

P. J. PAVY, NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE, Rue Royale, No 8.

COLLEGE DE LA LOUISIANE, Dirigé par M. le colonel A. FERRIER, PENSIONNAT ET EXTERNAT. LES cours de cette Institution ont repris activité. Les classes supérieures comprennent le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes élémentaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction des professeurs exercés. L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent une attention particulière. Prix d'admission variant de $4 à $8 ... Pour le PENSIONNAT un traité de gré à gré avec les familles. LES CLASSES DU SOIR, destinées aux personnes ... Le Collége est situé rue Hopital, No 136, entre Bourbon et Bourgogne.

Méthode Raspail. LIQUEUR HYGIÉNIQUE. CETTE liqueur est recommandée par M. Raspail dans tous les cas de digestion difficile ... **LIQUEUR ANTI-CHOLÉRIQUE DE RASPAIL.** CETTE avec cette liqueur que M. Raspail prévient et traite les maladies épidémiques en général, particulièrement le choléra. ... GAUDOR, Jne, ... coin Orléans et Bourbon.

VIN BLANC. QUARANTE barriques vin blanc Haut Sauterne, 20 barils do Sauterne, 50 caisses do Château Curran, 30 do do Haut Sauterne P. E. En magasin et à vendre par C. GAVAROC & Co., 132, rue Royale.